

**PAGES**  
**MANQUANTES**

## La crise ritualiste en Angleterre

(Suite)

La *Pratique de la confession* fait l'objet de la troisième partie de la *Pastorale*. L'archevêque rappelle la discipline de l'Eglise dans les temps qui ont précédé la Réforme, sa doctrine sur le caractère sacramentel et obligatoire de la confession. Il voit dans ce système un empiètement sur la liberté individuelle, un ennemi de l'activité morale et spirituelle, un danger d'hypocrisie et surtout d'immixtion dans la privauté sacrée de la vie domestique. Malgré tout, il reconnaît qu'il y a des hommes et des femmes qui trouvent dans la confession un vrai secours spirituel, ou du moins une consolation. Aussi conclut-il que sur ce point, comme sur tant d'autres, l'Eglise d'Angleterre tient pour la liberté.

« En premier lieu, l'Eglise d'Angleterre insiste pour que le recours à la confession soit en tout et toujours volontaire. Nulle contrainte, directe ou indirecte, n'est permise. Nul prêtre n'a le droit d'exiger la confession avant de présenter à la confirmation ou d'admettre à la sainte communion... De même encore, l'Eglise anglicane n'autorise pas le ministre à vouloir que le pénitent confesse autre chose que la matière de son embarras ou de son trouble (1). Le ministre n'a pas le droit de lui demander la confession intégrale de toutes ses fautes, et s'il fait pareille demande, c'est sans l'autorité de l'Eglise dont il est ministre... »

Inutile d'avertir le lecteur que le Dr Temple ne reconnaît pas à cette absolution de valeur *ex opere operato* (2).

(1) Allusion aux deux passages très importants du *Prayer Book*, où il est question de confession. D'abord, dans l'*Ordre pour la communion*, le ministre, annonçant la célébration prochaine de la sainte Cène, dit aux fidèles : « Et parce qu'il ne faut pas que personne vienne à la sainte Communion sans une pleine confiance en la miséricorde de Dieu, et sans une conscience tranquille, s'il y a quelqu'un de vous qui ne puisse mettre son esprit en repos par ce moyen (celui du repentir), et qui ait encore besoin de consolation ou de conseil, qu'il s'adresse à moi ou à quelque autre ministre de la parole de Dieu, qui ait la prudence et les lumières nécessaires : afin que, lui découvrant son mal, il reçoive par le ministère de la sainte parole de Dieu le bienfait de l'absolution, en même temps que conseil et avis spirituel, pour l'apaisement de sa conscience et pour ne laisser lieu à aucun scrupule ni doute. » De même, dans l'*Ordre pour la visite des malades*, on lit cette rubrique : « En cas que la conscience du malade lui reproche quelque chose d'important, il sera exhorté ici à faire une confession particulière, sa *special confession*, de ses péchés. Et après cette confession, le prêtre l'absoudra, s'il le désire numériquement et de tout son cœur. »

(2) Voir le premier fascicule, récemment paru, du *Dictionnaire de Théologie catholique*, publié sous la direction de M. l'abbé Vacant, article *Absolution des péchés* chez les Anglicans, par le P. Bainvel.

Reste la *Doctrine de l'Eucharistie*, que le primat expose dans la première et principale partie de son *Allocution*. Il distingue d'abord, chez les chrétiens, deux opinions générales.

"Il y en a qui tiennent qu'aucun don spécial n'est conféré par ce sacrement, mais que son efficacité réside principalement, sinon totalement, dans l'effet produit sur l'âme de celui qui le reçoit par le souvenir commémoratif de cet acte prodigieux d'amour qu'a fait Notre-Seigneur en se sacrifiant lui-même sur la croix. Rien de plus, disent-ils, n'est requis, et rien de plus n'est donné... D'autre part, il y en a, et il y en a toujours eu, qui croient que ce sacrement confère à celui qui le reçoit un don particulier, mystérieux, nous unissant au Christ d'une manière et dans un degré spécial... Ce don est quelque chose de fort au-dessus de l'opération naturelle de nos intelligences. Nous ne pouvons pas le définir..."

Or, de ces deux opinions l'Eglise tient assurément la seconde. La partie interne du sacrement, c'est, d'après le catéchisme, le corps et le sang du Christ, qui sont vraiment et réellement pris et reçus par les fidèles dans la Cène du Seigneur..."

Ainsi l'Eglise anglicane ne se contente pas, comme Zwingle, d'une présence toute métaphorique, qui se réduirait à un effet spirituel produit dans l'âme; elle croit à une présence fondée sur un don particulier du corps et du sang de Jésus-Christ. Mais quand cette présence a-t-elle lieu, ou mieux, quand commence-t-elle, non pour le communiant, mais pour l'assemblée où se célèbre la sainte Eucharistie?

"C'est cette dispute que l'on nomme communément la dispute sur la présence réelle. L'Eglise d'Angleterre n'a pas donné de réponse à cette question; et Hooker, qui est incontestablement une très grande autorité en ce qui concerne les doctrines de l'Eglise d'Angleterre, maintient qu'il ne faudrait pas chercher la présence réelle dans les espèces consacrées, mais dans ceux qui les reçoivent... L'Eglise enseigne certainement la doctrine de Hooker; il faut cependant ajouter qu'elle ne proscrit nulle part la doctrine qui va plus loin, en affirmant une présence réelle attachée en quelque sorte aux espèces au moment de la consécration et avant la communion... Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de distinguer réellement cette dernière doctrine de celle de Luther communément appelée *Consubstantiation*; ce qui est important, c'est qu'on comprenne clairement qu'il n'est pas défendu de la tenir et de l'enseigner dans l'Eglise d'Angleterre.

Jusque-là l'Eglise d'Angleterre laisse la question pendante. Mais l'Eglise romaine a fait un pas de plus; elle a prétendu établir non seulement le temps où se fait le grand don, mais encore la manière dont il se fait... La doctrine de la *Transubstantiation* est exprimée en termes empruntés à la philosophie scolastique... L'Eglise d'Angleterre a condamné cet enseignement comme contraire à l'Ecriture..."

Telle est donc, d'après Sa Grâce, l'attitude de l'Eglise anglicane. Aux deux pôles opposés, deux doctrines qu'elle rejette: la doctrine zwinglienne du pur symbole, et la doctrine romaine de la *transubstantiation*. Entre deux, ce qu'elle tolère, la doctrine

luth  
leme  
toute  
chari  
gue p  
espéc

C  
de la  
les lin  
après  
tefois,  
cerne  
celle d  
Calvin  
une do  
me ten  
niste d  
en elle  
D'où v  
l'élevat  
ritualis

De  
absolu  
passep  
La prés  
se, n'a-  
tations,  
mune t  
aux par  
" Etre a  
pas être  
même d

C'es  
can du  
tes part  
tiques p  
la nient  
titre d'a  
gne-t ell

(1). *The*  
*Canterbury*  
15 octobre

(2). *The*  
*Archb*

(3). *D*  
décembre 11  
14 janvier 1  
*Impuisance*

luthérienne de la consubstantiation ; et ce qu'elle enseigne officiellement, la doctrine calviniste d'une présence mystérieuse et toute spirituelle, intimement liée à la réception des espèces eucharistiques. La conséquence, c'est que l'Eglise anglicane n'enseigne pas à proprement parler, la présence de Jésus-Christ sous les espèces eucharistiques.

## III

Ce n'est pas le lieu de discuter dogmatiquement la théologie de la *Pastorale* : les revues catholiques anglaises l'ont fait dans les limites où cette discussion pouvait être encore nécessaire, après la controverse relative aux ordinations anglicanes (1). Toutefois, il est une de leurs remarques qui s'impose en ce qui concerne l'Eucharistie. Quelle attitude singulière, a-t-on dit, que celle d'un primat d'Angleterre qui se présente au public en tenant Calvin de la main droite et Luther de la gauche ; qui proclame une doctrine comme officielle dans son Eglise et permet en même temps de tenir ce qui la contredit ! Car la doctrine *réceptionniste* de Calvin et la *consubstantiation* luthérienne sont opposées en elles-mêmes, et surtout dans leurs conséquences pratiques. D'où vient précisément que l'archevêque de Cantorbéry rejette l'élévation et toute réserve des espèces consacrées, tandis que le ritualiste avancé admet et réclame le contraire ?

De là encore cette question : Comment justifier le rejet absolu de la doctrine catholique de la *transubstantiation* et le passeport délivré à l'opinion luthérienne de la *consubstantiation* ? La présence réelle sous les espèces eucharistiques une fois permise, n'a-t-on pas le droit de demander laquelle des deux interprétations, catholique ou luthérienne, répond à l'antienne, réponde et commune tradition de l'Orient et de l'Occident, laquelle s'en tient aux paroles du Christ : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang ?* " Etre *dans* le pain et le vin, ou *avec* lui, ou *sous* lui, ce n'est pas être le pain et le vin ", comme on l'a justement remarqué même dans le camp protestant (2).

C'est vrai ; mais ne fallait-il pas appliquer le principe anglican du " latitudinarisme " tout juste assez pour que les ritualistes partisans de la présence réelle attachée aux espèces eucharistiques pussent rester dans l'Eglise nationale à côté de ceux qui la nient ? On comprend alors que M. Mallock ait pris comme titre d'un article cette question : " L'Eglise d'Angleterre enseigne-t-elle quelque chose (3) ? " Pour justifier le doute, il lui suffit

(1) *The Month*, novembre et décembre 1898 : *The allocation of the archbishop of Canterbury* ; — *The Law and practice of Confession in the Catholic Church* ; — *The Tablet*, 15 octobre 1898 : *The Archbishop of Canterbury on the Eucharist*.

(2) *The Contemporary Review*, décembre 1893, article du professeur James Orr : *The Archbishop's charge : the Doctrines of the Lord's Supper*, p. 790.

(3) *Does the Church of England teach anything ?* dans le *Nineteenth Century*, décembre 1898. — C'est à peu près dans le même sens que dans un article du *Tablet*, 14 janvier 1893, on signale comme l'une des caractéristiques de la crise présente l'impuissance dogmatique de l'Eglise anglicane.

d'interroger les divers partis qui forment la haute Eglise, la basse Eglise, l'Eglise large : doctrines opposées sur le sacerdoce, sur la Cène du Seigneur, sur la divinité du Christ et autres points aussi fondamentaux. En quel sens donc l'Eglise d'Angleterre enseigne-t-elle quelque chose ?

Mais, dans cette même Eglise anglicane, quel accueil a-t-on fait à l'Allocution du primat ? Naturellement il faut s'attendre à la diversité de sentiments. La haute Eglise, en général, a fait gracieuse mine au document. Le *Church Times* l'a reçu "avec une profonde gratitude", en se permettant seulement quelques faibles mots de critique. Le *Guardian* a loué dans l'acte du Dr Temple "la franchise, le courage, la pleine reconnaissance du caractère si largement compréhensif, "the wide comprehensiveness", de l'Eglise dont il est le premier pasteur", et déclaré que "depuis deux siècles au moins pareil document n'était pas sorti de Cantorbéry (1)".

Cette attitude surprend, car l'archevêque de Cantorbéry enseigne officiellement sur plusieurs points ce que les ritualistes tiennent pour de véritables erreurs dogmatiques. Sans aller plus loin, contentons-nous de constater ici cette politique de compromis, si familière à l'Eglise anglicane (2). Au demeurant, le primat avait tendu la main gauche aux groupes avancés : ses concessions, habilement ménagées, leur laissaient la porte entr'ouverte.

C'est même là ce qui explique les sentiments de défiance ou de protestation manifestés par les antiritualistes de toute nuance, érastiens (3), évangéliques ou dissidents (4). En général, ce qu'ils ont vu dans la *Pastorale* de l'archevêque de Cantorbéry, ou du moins ce qu'ils n'y ont pas trouvé suffisamment proscrit, c'est le sacerdotalisme, c'est-à-dire un ensemble de doctrines ou de pratiques, du reste mal définies, qu'ils jugent propres à déprotestantiser l'Eglise d'Angleterre, en la rapprochant graduellement de Rome. Telle la conception d'un ministre du culte qui se dit "prêtre", avec tendance à exalter son autorité sacerdotale et à concentrer toute la vie religieuse sur les sacrements dont la dispensation lui est confiée. Telle la doctrine eucharistique d'une présence réelle du corps et du sang du Christ sous les espèces du pain et du vin en vertu de la consécration, doctrine qui entraîne

(1). Dans son article du *Nineteenth Century*, lord Halifax ne dit qu'un mot en passant de cette *Pastorale*, "où le courage ne fait assurément pas défaut, et qui commande le respect même quand elle provoque le dissentiment". Il y a, on le voit, de la réserve.

(2). Dans l'article du *Tablet* qui vient d'être cité, on prononce le mot de *complicité dogmatique*, en voyant là une seconde note caractéristique de la crise ritualiste.

(3). On appelle érastiens ceux qui suivent la doctrine du théologien protestant, Thomas Lieber ou Erastus (1523-1583), soit en professant le principe de la subordination de l'Eglise à l'Etat, soit en faisant à l'Eglise tout pouvoir doctrinal.

(4). Sir W. Harcourt. Lettre V sur les *Pastorales* des évêques ; — Prof. James Orr, art. cité ; — Francis Peck, art. *Sacerdotalism*, dans *The Contemporary Review*, janvier 1899 ; — Rév. J. Guinness Rogers, art. *Ceremonialism v. Experimental Religion*, dans la même revue, février 1899.

ou f  
rapp  
telle  
liste  
sion  
com  
eu le  
Cont  
Barr  
Fran  
Ninet  
avec  
même  
confe  
E  
presc  
s'oppo  
détail  
autres  
même  
chose  
religie  
tance  
des rit  
vices  
doctri  
tante.  
ques, i  
de reto  
loi.  
Pu  
l'Eglise  
ou autr

(1).  
Rev. Bish  
Rév. Guin

(2).  
Ghauman,  
de M. R.  
s'opposer  
chez les ri  
mentation  
de : *Lael*

(3). M.  
28 archid  
honoraires  
41 Saint-S  
42,000 liv.

(4). T.  
Russell, *Rit  
the Ritual*

ou favorisé l'idée sacerdotale d'un sacrifice renouvelé à la Cène et rappelant plus ou moins la "Messe" papiste. Telle encore, et telle surtout, la tolérance du confessionnal dans les Eglises ritualistes : peu importe l'idée dogmatique qu'on attache à la confession et à l'absolution, si la pratique s'implante. C'est merveille comment, sur ce point du confessionnal, toutes sortes de voix ont eu leur écho dans les journaux et les revues : ainsi, dans *The Contemporary Review*, voix des hommes d'église avec l'évêque Barry, ou des protestants évangéliques et des dissidents avec M. Francis Peck et le Rév. Guinness Rogers (1); dans le *Times* et le *Nineteenth Century*, voix des érastiens et des hommes politiques, avec sir W. Harcourt et M. Bosworth Smith; voix des femmes mêmes en la personne de Mme Chapman, réclamant contre la confession comme mère et comme épouse (2).

Et tous de réclamer l'observation rigoureuse du cérémonial prescrit par le *Prayer Book*, comme le moyen le plus radical de s'opposer aux tendances romanisantes des ritualistes. Petits détails, à la vérité, que les ornements, les cierges, l'encens et autres objets extérieurs du culte, si on les considère en eux-mêmes; mais, dans l'état actuel de la controverse, c'est de la chose signifiée par tout cet ensemble de cérémonies ou d'objets religieux qu'il s'agit, et c'est là une question de suprême importance pour l'Eglise anglicane. Toutes ces tendances romanisantes des ritualistes, favorisées par la théorie et la pratique des "services spéciaux et additionnels", représentent un système de doctrine et de culte complètement balayé par la Réforme protestante. Il est temps d'agir; il ne faut pas compter sur les évêques, ils ont pactisé avec l'ennemi (3); entre leurs mains le droit de veto n'a été qu'une arme dont ils ont abusé pour paralyser la loi.

Puis chacun conclut conformément à ses vues sur l'avenir de l'Eglise anglicane. Désétablissement! crient les uns, dissidents ou autres partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat (4).

(1) *The Contemporary Review*, novembre 1893; *What is Ritualism?* by the Right Rev. Bishop Barry;—janvier et février 1899, articles cités de M. Francis Peck et du Rév. Guinness Rogers.

(2) Sir W. Harcourt. Lettres, 5, 12, 13, 14;—*Confession*, art. de l'Hon. Mrs. Chapman, dans le *Nineteenth Century*, novembre 1893;—*The Crisis in the Church*, art. de M. R. Bosworth Smith, dans la même revue, mars 1899.—D'autres, sans vouloir s'opposer à la confession et le-même, ont désapprouvé la manière dont elle existe chez les ritualistes, c'est-à-dire sans approbation préalable du confesseur, sans réglementation ni contrôle d'aucune sorte. Tel, en particulier, l'aut. en anonyme de l'article: *Lawlessness in the Church*, dans le *Fortnightly Review*, avril 1899, p. 630-631.

(3) M. Francis Peck reproche aux évêques d'avoir pris dans le parti ritualiste 28 archidiacres, 25 chanoins et restants tant pourvus de beaux traitements, 318 chanoines honoraires; d'avoir conféré des bénéfices à 70 membres de la Confrérie romanisante du Saint-Sacrement. Le tout représentant pour ce parti un avantage pécuniaire de 42,000 liv. st. (1,175,000 fr.) par an (art. cité, p. 96).

(4) *The Nineteenth Century*, février et mars 1893, articles de M. George W. E. Russell, *Ritualism and Disestablishment*, et du Rév. Guinness Rogers, *The Nation and the Ritualists*.

Aux laïques, disent les autres, de prendre l'affaire en main, et d'enlever aux évêques leur *velo* abusif. Et sir William Harcourt fait chorus sur un ton érastien, en dénonçant les abus du *velo* et en rappelant à l'État son universelle suprématie (1). A quoi la haute Église de répondre, sous une forme ou sous une autre : Pas d'érastianisme ; laissez l'Église régler ses affaires ; qu'on nous donne seulement une Cour suprême ecclésiastique, ou du moins des Cours ecclésiastiques pourvues d'une autorité suffisante (2).

Au milieu de tout ce tapage, les évêques ne restaient pas insensibles. En même temps que le primat ou après lui, beaucoup se prononcèrent dans leurs mandements, avec plus ou moins de netteté, contre les pratiques ritualistes qui venaient à sa connaissance et lui paraissaient propres à frapper les esprits. Les circonstances l'aiderent.

#### IV

Mais la tempête était déchaînée, et l'opinion publique se montrait de plus en plus ; Sir William Harcourt ne manquait pas de signaler dans le *Times* les exploits ritualistes qui venaient à sa connaissance et lui paraissaient propres à frapper les esprits. Les circonstances l'aiderent.

Au mois de décembre, l'évêque de Londres avait imposé au clerge romani-ant de la fameuse église de Saint-Alban, Holborn, plusieurs réformes qui furent acceptées, mais non sans chagrin. Peu après, le 13 janvier, une réunion d'au moins deux cent vingt *clergymen* bénéficiers ou titulaires eut lieu à l'Holborn-hall : trois résolutions furent proposées et acceptées. Dans la première, ils expliquèrent ce qu'ils entendaient par obéissance canonique. Dans la seconde, ils firent cette grave déclaration : "C'est pour le clergé un devoir envers toute l'Église catholique du Christ, de refuser fidèlement d'obéir à toute demande, même faite au nom de l'au-

(1). Francis Peek, art. cité ; — Sir W. Harcourt, Lettres 15, 18 et 19.

(2). *The Contemporary Review*, novembre 1898, art. cité de l'évêque Barry ; — avril, art. du chanoine Gore, *The English Church Union Declaration*. Puis dans le *Nineteenth Century*, novembre 1898, art. du Rév. Frédéric George Lee, *The O. C. R. (Order of Corporate Réunion) and its Work* ; février 1899, art. cité de lord Halifax ; — avril, art. de sir George Arthur, *The "Lawless" Clergy of "this Church and Realm"*.

(3). Deux de ces documents méritent d'être signalés : "*The Present Distress*" : *an Adient Pastoral...* by William Dalrymple, archbishop of York, 1898 ; — *The Position of the Church of England...* november and december 1893, with an Appendix ; by Mandell Creighton, bishop of London. Londres, Longmans, 1899.

(4). A proprement parler, c'est la reprise d'un projet de loi, demandé en 1881 par l'archevêque Tait, élaboré par une Commission royale en 1883, puis proposé au Parlement par l'archevêque Benson : *A Bill intitled an Act for amending the Procedure in Ecclesiastical Cases touching the Doctrine and Ritual of the Church of England (The Lord Archbishop of Canterbury)*. Ordered to be printed, march 2nd, 1888. Submitted to the Convocations by the archbishop of Canterbury and York, february 1899. — La *Quarterly Review* a analysé et apprécié ce projet en avril de l'année (art. 11 : *Ecclesiastical Courts*) Pratiquement, son avenir est fort incertain.

tori  
mes  
aut  
spe  
l'usa  
dan  
ran

en l  
ritat  
tion  
app  
Sam  
des  
lopp

dém  
Kun  
ciati  
L'au  
diffé  
des p  
voya  
cinq  
l'Aug  
sym  
chefs  
évêq  
envo  
lui-m  
carac  
lence  
timer  
du p  
Par c  
court  
les ef  
une r  
pût p  
illéga  
Enfin  
pour

(1)  
(2)  
Joseph  
(3)  
l'arche  
de : «T  
impuis  
répond

torité, qui serait en opposition avec la loi, les usages, les coutumes et les rites de l'Eglise, universelle ou provinciale, qui ont une autorité canonique." Dans la troisième résolution, l'assemblée spécifiait deux louables pratiques qu'il ne fallait pas abandonner : l'usage cérémonial de l'encens et la réserve du Saint Sacrement dans le but de donner la communion aux malades et aux mourants.

Sir William Harcourt releva naturellement ces conclusions, en les rapprochant de la *Pastorale* des deux archevêques (1). L'irritation publique se traduisit bientôt par de grandes manifestations. Le 24 janvier, cinq mille personnes réunies à Manchester approuvèrent une motion faite par un membre du Parlement, M. Samuel Smith : elle tendait à presser le gouvernement de prendre des mesures efficaces contre la licence et l'anarchie qui se développaient d'une façon alarmante dans l'Eglise nationale.

Huit jours après, le 31 janvier, avait lieu à Londres la grande démonstration de l'Albert Hall (2), sous la présidence de lord Kinnaird, un des membres les plus influents de la puissante association évangélique, *The National Protestant Church Union*. L'auditoire comptait plus de dix mille personnes d'opinions fort différentes : à côté des évangélistes qui dominaient, des dissidents, des presbytériens ou des gens sans religion déterminée. On y voyait quelques membres du Parlement et des représentants de cinquante associations protestantes, venus de tous les points de l'Angleterre. Les télégrammes de félicitation, d'adhésion et de sympathie s'élevèrent au chiffre de sept cent cinquante. Mais les chefs naturels de l'Eglise d'Angleterre faisaient défaut : deux évêques seulement, celui de Liverpool et celui de Sodor et Man, envoyèrent un télégramme ou une lettre. Sir William Harcourt lui-même n'avait pas voulu prendre part à la manifestation. Le caractère antiritualiste de cette réunion fut d'une extrême violence. Quand le président parla de recourir aux évêques, les sentiments de défiance et d'hostilité éclatèrent, surtout à l'adresse du primat dont le nom fut accueilli par des sifflets redoublés (3). Par contre, il y eut acclamation en l'honneur de sir William Harcourt et de M. Kensit. Pratiquement, on résolut de faire tous les efforts pour obtenir, dans la prochaine session des Chambres, une nouvelle législation sur la discipline ecclésiastique, telle qu'on pût poursuivre immédiatement un *clergyman* coupable d'un acte illégal. Puis on condamna en bloc les "six points" ritualistes. Enfin, on décida l'envoi d'un télégramme à Sa Majesté la reine, pour l'intéresser au but poursuivi par les manifestants.

(1) Sir W. Harcourt, Lettre 16 : *The Mutiny of the Priests*.

(2) *The Month*, march, 1899 : *The Great Protestant Demonstration*, art. du Rév. Joseph Rickaby.

(3) M. Dimmet caractérise brièvement l'attitude des manifestants à l'égard de l'archevêque de Cantorbéry : "Son nom a été salué plusieurs fois par les cris répétés de : 'Traître! traître!' et quel'un ayant demandé ce qu'il faut faire d'un général impuissant à maintenir la discipline dans une armée en campagne, une autre voix a répondu : 'Fusillez-le!'" (*Revue du Clergé*, p. 232)

La question était mûre pour le Parlement. A peine se réunit-il, le 7 février, que la bataille s'engagea. A la Chambre des lords, les évêques essayèrent de justifier leur conduite et de dégager leur responsabilité. Sans nier l'existence de certains abus, ni le côté sérieux de la crise, les évêques de Winchester, de Ripon et de Londres, parlèrent de ce qu'il y avait d'exagéré dans l'attaque de l'inefficacité pratique des procès criminels en matière religieuse, du caractère compréhensif de l'Eglise anglicane, qu'il faut respecter. Lord Kinnaird, au contraire, reprit ce qu'il avait dit dans la grande réunion de l'Albert Hall, et releva les charges contre les ritualistes, en les appuyant de quelques données positives (1). Finalement, l'archevêque de Cantorbéry reconnut à son tour qu'il y avait eu des excès de la part des ritualistes, mais sans portée dogmatique, ni volonté d'aller à Rome. Il serait absurde de rejeter des gens qui travaillent avec dévouement ; mieux vaut faire appel aux moyens de persuasion qu'aux mesures violentes.

C'est dans ce but que les deux archevêques d'Angleterre annoncèrent la formation d'un tribunal d'arbitrage, pour permettre aux *clergymen* incriminés de se justifier. "Dans tous les cas concernant le rituel qu'on leur présenterait, ils étaient prêts à écouter tout ce que pourraient dire les intéressés, soit par eux-mêmes, soit avec l'aide d'un avocat ou d'experts de leur choix (2)."

A la Chambre des communes, le débat eut un tout autre caractère. Nulle allusion à la crise religieuse dans le discours du trône, lu au début de la session parlementaire. Aussi, M. Samuel Smith proposa-t-il un amendement à l'effet d'obtenir des mesures coercitives contre les abus croissants du ritualisme. Il appuya cette demande par une série de dénonciations, tirées en grande partie du livre de M. Walsh, soit contre les ritualistes eux-mêmes, soit contre plusieurs évêques compromis dans le mouvement. La pétition se terminait ainsi : "Nous représentons humblement à Votre Majesté que, vu l'anarchie qui prévaut dans l'Eglise d'Angleterre, des mesures législatives devraient être prises pour assurer l'obéissance à la loi."

La discussion se poursuivit le 9 février. L'amendement, vivement soutenu par divers orateurs, fut habilement combattu par M. Balfour. Celui-ci entra, en principe, dans les vues courantes sur l'état de malaise régnant dans l'Eglise, et dû à l'introduction dans le domaine liturgique de pratiques et d'une terminologie qui n'étaient pas celles de l'Eglise d'Angleterre ; il déclara, en particulier, au milieu des applaudissements de la Chambre,

(1) Par exemple, il établit une proportion entre le nombre d'églises où, en 1882, se rencontraient telles ou telles pratiques illégales et le nombre d'églises où les mêmes pratiques se rencontrent maintenant. La proportion est, pour les vêtements eucharistiques, de 336 à 2026 ; pour l'usage de l'encens, de 9 à 381 ; pour les cierges d'autel à la Cène, de 581 à 4,334.

(2). Les archevêques justifiaient ce tribunal d'arbitrage par un passage de la préface du *Prayer Book*, relatif à l'interprétation des rubriques en cas de doute. Sir William Harcourt contesta le bien fondé de cette application, et ajouta qu'il ne fallait attendre rien de sérieux de cette demi-mesure. Lettre 17 : *The Interpretation of the Rubrics*.

qu'i  
qu'  
prat  
tion  
sion  
guér  
seul  
tant  
jeté  
Il y  
tait  
en a  
obse

Etua

L  
fient  
elle a  
tifes ;  
serein  
et onc  
E  
grès in  
encore  
instan  
tograph  
après  
graphi  
pu dir  
morau  
humai

(1)  
in by Mr  
others.)

qu'il ne saurait y avoir pour le pays de plus grande calamité qu'un usage général de la confession privée. Mais, sur le terrain pratique, il prit la défense des évêques et plaida pour la modération et la patience : il serait imprudent d'agir sous une impression de ressentiment, d'ailleurs naturel ; les mesures proposées ne guériraient pas le mal et pourraient porter un coup sérieux, non seulement aux intérêts de l'Eglise établie, mais à l'Eglise protestante elle-même. A la suite de ce discours, l'amendement fut rejeté par deux cent vingt et une voix contre quatre-vingt-neuf. Il y eut un nombre considérable d'abstentions, et la question restait ouverte par la prise en considération d'un projet de loi mis en avant par la *Ligue des laïques de Liverpool*, pour mieux faire observer la discipline dans l'Eglise d'Angleterre (1).

*Etudes.*

X.-M. LE BACHELET, S. J.

(A suivre)

---



---

## LE THEATRE ET LES IDEES

---

### La "Nouvelle Idole"

PAR FRANÇOIS DE CUREL

La "Nouvelle Idole", à qui tant d'esprits orgueilleux sacrifient humblement, c'est la science. Elle a plus que des croyants, elle a des fanatiques ; elle a plus que des prêtres, elle a des pontifes ; et rien n'est aussi prodigieux que l'intolérance à la fois sereine et absolue des premiers, si ce n'est la tyrannie solennelle et onctueuse avec laquelle les seconds célèbrent leur divinité.

Evidemment, la science a, depuis un siècle, accompli des progrès incomparables ; elle a réalisé des merveilles. Aujourd'hui encore, aux inventions les plus étonnantes, elle ajoute à chaque instant les perfectionnements les plus inattendus : après la photographie des objets présents, la photographie des objets cachés ; après la télégraphie courant sur un fil à travers l'étendue, la télégraphie se jetant sans conducteur en pleine immensité. Si l'on a pu dire à bon droit que la science avait failli à ses engagements moraux—elle avait promis de distribuer le bonheur au genre humain, de donner une base nouvelle à la vertu, de remplacer

---

(1) *A Bill for the better enforcing Discipline in the Church of England.* (Brought in by Mr. David McIver, Mr. Charles McArthur, colonel Sandys, Mr. Channing, and others.) Order by the House of Commons to be printed, february 10th, 1899.

Dieu !—il y aurait injustice à déclarer qu'elle a mal rempli ses engagements matériels ; elle les a dépassés.

Mais c'est là justement qu'on a pu estimer combien la civilisation la plus avancée touche à la barbarie ; combien la science au degré le plus incroyable est sujette à tomber dans les erreurs même où croupit l'ignorance.

Il est des pays sauvages où les naturels, ayant aperçu le soleil et constaté les bienfaits qu'il répand sur la terre, ont eu l'imagination d'adorer le soleil ; ils n'ont pas su pousser la réflexion jusqu'à se demander quel était le cerveau tout-puissant qui avait créé ce globe de flamme et l'avait jeté dans l'espace ; ils ont pensé tout simplement que le soleil était Dieu. Eh bien, nos modernes savants se sont montrés tout juste aussi intelligents et aussi profonds que ces sauvages. Ils ont vu ce que la science apportait ou pourrait, un jour, apporter de bien-être au monde, et, devant ce spectacle, ils n'ont pas eu un seul instant la pensée de se servir un peu de leur raison ; ils n'ont pas su hausser leur esprit jusqu'à rechercher quel était le créateur de la science ; ils n'ont pas compris que, s'ils pouvaient trouver tant de forces utiles au sein de la nature, ils devaient en conclure invinciblement qu'une force supérieure et réfléchie les y avait placés. Non ! Comme les ignorants qui tombent à genoux devant le soleil, ils se sont prosternés devant la science. Et plus leurs découvertes attestaient que l'univers avait été créé par une intelligence infinie, plus ardemment ils niaient le Créateur et proclamaient que le hasard seul avait disposé cet ordre incomparable ! On a rarement connu plus prodigieuse aberration de l'orgueil humain.

La science, en fait, aux mains de l'humanité, n'est qu'une servante. Elle doit—servante à certains jours indomptable et révoltée, mais toujours servante—aider l'humanité à servir elle-même Celui qui est le Maître, à la fois, de la science et de l'humanité. Or, de la servante, on a prétendu faire une souveraine. On a prétendu transformer l'instrument, qu'il fallait réduire à la condition d'esclave, en idole aux pieds de laquelle on devait brûler de l'encens. La science est bien, en vérité, la "Nouvelle Idole."

M. François de Curel, auteur de tant de pièces, quelquefois bizarres et mal compréhensibles, erronées aussi quelquefois dans leur conclusion, mais toujours relevées de force et de beauté, a voulu transporter cette idole au théâtre. Une œuvre superbe est née de ce projet, un drame où l'élévation des pensées et la profondeur des aperçus trouvent pour soutien ou soutiennent plutôt un style noble et puissant. La *Nouvelle Idole* est un ouvrage qui nous emporte au-dessus, fort au-dessus du langage et des conceptions du théâtre actuel. Et de ce mérite il faut déjà très chaudement féliciter l'auteur, à de certains passages on dirait volontiers le poète.

Mais le sujet répond-il exactement au titre et ce sujet convient-il exactement à la scène ? On peut discuter ces deux points. Le lecteur en jugera. L'action, curieuse, étrange, offrant à coup sûr un intérêt profondément dramatique et dont l'esprit reste empoigné, ne me paraît pas cependant tout à fait théâtrale. Une

pièce pareille, à mon avis du moins, ou peut-être à mon impression seulement, réserve au lecteur plus de joies qu'elle n'en peut donner au spectateur (1). Au surplus, quand on la savouré à tête reposée, on a l'avantage, appréciable en ce cas, d'en pouvoir relire et méditer certains morceaux, qui en effet sont excellents à la méditation. D'ailleurs, brièvement, en voici l'analyse.

Albert Donnat nous est présenté comme un médecin des plus illustres : il est un des noms glorieux de la France ; on l'élève immédiatement au-dessous de Pasteur. Eh bien, ce médecin qui ne croit pas en Dieu, dans la science en général et dans la sienne en particulier, une croyance invincible, idolâtrique, absolue. Persuadé que les "sujets" dont son diagnostic infailible a reconnu la mort prochaine n'ont plus aucun espoir de se reprendre à la vie, Albert Donnat n'hésite point à pratiquer sur eux les plus terribles expériences. Ainsi, pour trouver un moyen de guérir le cancer, il a inoculé cette maladie effroyable à plusieurs individus. Quelle faute a-t-il commise ? Aucune évidemment, lui répond sa conscience obturée par l'orgueil ! Voilà de pauvres gens qui vont bientôt retomber en poussière. Or, en utilisant cette chair à moitié mourante, on peut découvrir un secret qui sauverait des milliers d'hommes !... L'hésitation serait le crime, et non pas la résolution !

Naturellement, le fait qui devait se produire, advient. Une malade, inoculée, guérit. Elle guérit de la maladie de poitrine à laquelle Donnat avait décrété qu'elle succomberait. Mais elle est condamnée, maintenant, à périr du cancer que le médecin coupable a jeté dans ses veines.

Le savant, toutefois, ne s'était pas trompé. Mais l'athée, qui érigeait la science en absolue souveraine, avait oublié le Souverain suprême auquel la science obéit. Car la malade, une jeune fille très pieuse, avait ajouté aux remèdes prescrits quelques verres d'eau de Lourdes ; et ses poumons dissous s'étaient, peu à peu, reconstitués.

Devant ce coup, Albert Donnat connaît le remords ; et, tout à la fois, le sentiment lui vient qu'une divinité supérieure existe et gouverne, au-dessus de l'idole. Alors, pour se punir et, en même temps, pour tenter, sans crainte, une expérience décisive, il inocule en son propre sein la liqueur mortelle. Il ne vivra plus, désormais, que pour se voir mourir.

Mais, à mesure qu'il meurt, il croit, de plus en plus, à la vie d'où l'on ne meurt pas.

Tout l'esprit de la pièce est contenu dans cet homme et dans cette idée. Le reste est simplement la mise en action d'un drame intime, auquel il suffira de consacrer quelques mots quand ses péripéties pourront servir à éclairer la thèse.

Mais la thèse elle-même, ou plutôt la leçon que M. de Curel a voulu dégager, ce tableau de l'idolâtrie scientifique et de ses conséquences, elle est tout entière, encore une fois, dans l'évolution soudaine et considérable, à laquelle l'intelligence et le cœur de

(1) Elle a été publiée, en brochure, à la librairie Stock, galerie du Théâtre-Français.

cet illustre savant nous font assister. C'est cette évolution qu'il est curieux d'examiner de près.

Au fond, cet Albert Donnat est un chrétien dévoyé qui s'ignore. Il parle lui-même, en quelque endroit, de l'individu " qui n'a pas la foi et auquel les préjugés et l'atavisme imposent, sans qu'il s'en doute, le joug de la foi ". Cet individu peut exister ; mais ce qu'on rencontre surtout, dans les vieux pays formés par l'Eglise et saturés de religion, ce sont des esprits qui s'imaginent avoir secoué le joug de la foi et auquel un long atavisme impose, à leur insu, tous les effets de la foi. Remplis de nobles sentiments, respectant quantité de vertus que méprisait le paganisme et que Jésus-Christ seul a plantées dans le monde, ils croient sincèrement ne rien devoir qu'à la bonté naturelle ; or, en vérité, tout ce qu'il y a de bon chez eux n'est que l'épanouissement de la tige chrétienne où ils ont fleuri. C'est la foi des ancêtres endormie dans leur cœur qui, seule, y fait germer les qualités dont ces incroyants sont si fiers. Albert Donnat, le savant matérialiste, appartient à cette catégorie. Tout le prouve,—et les remords poignants dont il est déchiré quand il aperçoit son erreur, et le sacrifice héroïque auquel il se résout sans trop savoir pourquoi, et, enfin, ces idées généreuses et ces débris de foi que la terrible secousse a fait soudain remonter à la surface de son âme.

Albert Donnat est donc un noble cœur et un grand esprit, parce que ses aïeux l'ont formé d'une sève chrétienne. Mais parce que l'orgueil scientifique a dévoyé son intelligence et l'a conduite à nier Dieu, il a porté toute son ardeur de croire et tout son besoin de dévouement aux pieds d'une idole ; et le culte de cette idole a fini par obscurcir sa raison, qui confond, maintenant, le crime et la vertu.

L'âme immortelle et le Créateur n'existent pas pour lui. " Vous m'avez dit—lui rappelle un de ses confidents qui le voit, sous le coup du remords, douter de ses négations,—vous m'avez dit avoir tenu trop d'âmes sur la pointe de votre scalpel, pour accorder la moindre créance aux hypothèses du spiritualisme."

C'était, en effet, son langage avant qu'il eût découvert sa terrible erreur. Mais alors, ne voulant pas croire en Dieu, l'illustre docteur avait dans la science une foi absolue. Il l'avouera lui-même, un peu plus tard, quand il aura déjà réfléchi devant la jeune fille à laquelle son expérience a inoculé la mort ; il l'avouera en raillant ainsi les savants athées, dont il fut : " Pour eux, la science tourne en religion. Ils ont proclamé que Dieu n'existe pas, que l'âme est une résultante ; et les voilà plus croyants, plus agenouillés que le capucin le plus pieux. La science ordonne : nous expirons avec l'enthousiasme des martyrs, ou égorgeons avec la cruelle soumission des dévots." De lui-même, au surplus, n'a-t-il pas dit : " Peu à peu a grandi dans mon cœur un fanatisme de prêtre " ? Et, tandis qu'il mérite à plein ce reproche adressé par sa femme au fait de sa criminelle action : " Tu m'apparais un croyant plus meurtrier que les autres et sans avoir comme eux l'excuse d'offrir à tes victimes l'espoir d'un bonheur

éternel ", tandis que ce reproche (où je n'ai pas besoin de relever le mauvais accent d'incrédulité qu'on a dû y sentir) peut lui être infligé si justement, Donnat croit pouvoir conclure avec sérénité : " Nous qui savons qu'après la mort il n'y a rien, nous avons un tout autre respect de la vie humaine qu'un fanatique, un croyant." Et, néanmoins, il tue !

*Revue du Monde Catholique.*

FRANÇOIS VEUILLOT.

(*A suivre.*)

## Le mouvement catholique

### AU CANADA

Dix jeunes Canadiennes sont parties la semaine dernière, de Montréal pour la France, où elles vont se faire Clarisses, religieuses appartenant à un ordre très austère. Donnons les noms de ces héroïnes :

Ce sont Mlles Bossé, Deguise, Joly, Catherine Paquette, Fox, Angéline Paquette, Migneron, et trois autres dont les noms ne sont pas donnés. Leurs parents en pleurs les suppliaient de ne pas s'éloigner d'eux ; fidèles à l'invitation de la grâce, elles n'en prenaient que davantage la résolution de se consacrer à Dieu. L'une d'elles répondait : " Vous devez être contents de ce que je parte, car ceux qui travaillent pour Dieu n'ont rien à craindre."

C'est la gloire et l'honneur du Canada français d'être resté fidèle à sa mission en donnant en grand nombre ses enfants à l'Eglise et à Dieu. C'est un privilège inestimable et une marque de bénédiction que ces nombreuses vocations religieuses. C'est en grande partie ce qui nous fait espérer en une prochaine régénération de la malheureuse France.

Mgr Bruchési, de passage à Winnipeg où le maire Andrews lui a souhaité la bienvenue, a glissé dans sa réponse les paroles suivantes :

" J'habite une ville où la majorité est française et catholique. Je serai toujours opposé à tout mode d'action hostile à ceux qui ne partagent pas notre foi. Je respecte les croyances des autres, et pour cela, je me crois en droit d'attendre que les autres respecteront mes droits et mes croyances."

Dans le milieu où elles ont été prononcées, ces paroles sont à la fois une protestation et une revendication, une marque de courage personnel et un encouragement aux catholiques militants qui ne tiennent pas à " cacher leur drapeau", suivant le mot du R. P. Lalonde.

Nous reproduisons du *Quotidien*, de Lévis :

Les Bénédictins auront bientôt une maison de leur ordre dans le diocèse de Québec. La chose est décidée en principe. Le futur monastère de ces religieux sera probablement en pleines Laurentides, à douze milles de Québec, dans un site vraiment enchanteur.

La *Semaine Religieuse*, de Montréal, au nom de Mgr l'archevêque, recommande à messieurs les curés de faire connaître à leurs ouailles la nouvelle Ecole Normale pour filles, que viennent d'ouvrir les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, et d'en prôner les avantages. La nouvelle institution, imitée de celle que tiennent déjà depuis quelques années les Ursulines de Québec, va se consacrer exclusivement à la formation de bonnes institutrices. Des professeurs compétents en auront la direction. Le prix des cours est de soixante piastres l'an, plus cinq piastres de droits d'inscription. Une centaine de bourses, au montant de vingt-quatre piastres par année, sont mises à la disposition des élèves les plus méritantes et les plus nécessiteuses, par les soins du gouvernement provincial. L'examen des aspirantes à l'inscription, dès les débuts, est commencé depuis lundi dernier.

Nos réformateurs progressistes s'emploient à dénigrer nos maisons d'éducation, sous prétexte que, sous le contrôle des communautés enseignantes, elles ne sont pas assez pratiques. Voyez donc, pourtant : Ce sont les Petites Sœurs Franciscaines qui ouvrent à Québec une nouvelle école d'industrie domestique. Ce sont les Sœurs du St Rosaire, du diocèse de Rimouski, qui se chargent d'une fondation du même genre, à Douglstown, comté de

Ga  
C'  
rec  
rat  
qu  
a v  
fon  
zèle  
l'é

laïc  
men  
n'è

lieu  
Père  
gieu  
Bret  
Calv  
le fo  
bren  
Rien  
brav

M  
le 2 s  
tife.  
St. Si  
pour  
duiso  
romai

L  
des F  
Canad  
ajou  
specta  
vaillan  
tion d  
sion lo  
temps

Gaspé, fondation due au zèle de M. l'abbé Gillies, curé de l'endroit. C'est Mgr de Sherbrooke qui s'impose sacrifices sur sacrifices pour reconstruire, sur un plan agrandi et en le pourvoyant des améliorations modernes les plus remarquables par leur caractère pratique et complet, son séminaire St Charles Borromée, incendié il y a vingt mois à peine. Sur tous les points du pays surgissent des fondations qui témoignent non seulement de l'intérêt, mais du zèle de l'épiscopat et du clergé canadiens pour la grande cause de l'éducation.

"La critique est aisée, mais l'art est difficile." Quand nos laïques grognons auront à leur actif autant d'œuvres et de dévouement, ils seront mieux venus à se plaindre. Jusque-là, ils devraient n'être que reconnaissants.

---

Le 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, a eu lieu, dans l'une de nos paroisses du nord, sous la direction des Pères de la Compagnie de Marie, une grande manifestation religieuse, dite Fête du Calvaire, calquée sur celles qui ont lieu en Bretagne, notamment à Pontchâteau, où existe encore un fameux Calvaire érigé par les soins du bienheureux Grignon de Montfort, le fondateur des Pères de la Compagnie de Marie, et où de nombreux catholiques, venant de partout, sont attirés en pèlerinage. Rien n'est plus propre à entretenir et à aviver la foi parmi ces braves populations.

---

Mgr Falconio, nommé délégué apostolique au Canada, a eu, le 2 septembre courant, son audience de congé du Souverain Pontife. Tout ce qui est de nature à nous renseigner sur l'envoyé du St. Siège et la portée de sa mission doit être d'un grand intérêt pour les catholiques canadiens. C'est à ces titres que nous reproduisons de *l'Univers* la lettre suivante de son correspondant romain à ce sujet :

L'archevêque d'Acerenza et Matera, Mgr Falconio, de l'ordre des Frères Mineurs, nommé récemment délégué apostolique au Canada et sur le point de partir pour cette destination, a été reçu aujourd'hui en audience de congé par le Saint-Père. C'était un spectacle touchant de voir, au sortir de l'audience, l'humble et vaillant Francisain tout réconforté par les paroles et la bénédiction du vicair de Jésus-Christ pour l'accomplissement de sa mission lointaine qu'il a reçue. Au reste, si, comme aux premiers temps apostoliques, c'est toujours Pierre, vivant dans son succes-

seur, qui choisit et délègue ses représentants, ceux-ci sont toujours animés aussi de la sainte ardeur qui leur fait affronter les épreuves et les difficultés de leur mandat.

Rien, certes, n'apparaît moins aisé, pour un pasteur d'âmes, que de quitter l'administration d'un diocèse où il est aimé et vénéré, pour aller au loin régler des questions compliquées, rétablir le calme et la concorde dans les esprits, tout en sauvegardant les droits de l'Église, comme l'exige la situation au Canada, notamment sur le terrain scolaire, sur l'accord entre les deux pouvoirs, sur le respect à l'autorité épiscopale, sur le rôle assigné à l'action catholique et à la presse dans le soutien de cette autorité.

Mais Mgr Falconio y apporte une sagesse et une expérience à la hauteur de son zèle. Ce n'est pas la première fois, en effet, qu'il traverse l'océan. Ses supérieurs l'envoyèrent aux États-Unis au sortir de ses études, à la fin de 1865, et ce fut là qu'il fut ordonné prêtre par Mgr Timon, évêque de Buffalo. Il s'y rendit de nouveau en 1867, comme secrétaire de la province franciscaine d'Amérique de l'Immaculée-Conception, et y déploya dans les résidences successives d'Allegany, de Newfoundland et de Harbour Grace, le plus actif et le plus intelligent dévouement. Aux œuvres du ministère des âmes, il lui fut donné, à son retour en Italie, de joindre celles de l'administration dans les hautes charges de son ordre et dans la direction successive de l'évêché de Lacedonia (auquel il fut préconisé le 11 juillet 1892) et des sièges archiepiscopaux unis d'Acerenza et Matera (où il fut transféré trois ans après). L'aménité, l'affabilité de ses manières, son soin à se mettre en contact assidu avec ses ouailles lui ont valu de leur part les sympathies les plus reconnaissantes, de même que sa grande fermeté de caractère a su imposer le respect à ceux-là mêmes qui, en Italie, combattent trop souvent l'autorité ecclésiastique, au lieu de l'appuyer. Bref, ses qualités éminentes, unies à sa connaissance des deux langues usuelles au Canada, font présager plein succès à la nouvelle mission que le discernement de Léon XIII vient de lui confier.

---

## AUX ETATS-UNIS

---

Le "Collier's Weekly" publie une photographie représentant un appareil de télégraphe de campagne installé sur l'autel d'une église de Caloocan, aux Philippines. Un opérateur est assis devant l'appareil ; derrière lui se tient un lieutenant et en face un capitaine. Le fil électrique est attaché au tabernacle. Au-dessus, dans une niche, on voit une statue de St Antoine avec l'enfant Jésus. Le journal illustré dédie sa vignette au secrétaire de la

guerre. Que répondra celui-ci et que fera le président de la République ?

Cette fois-ci, il sera difficile de nier la profanation. Le fait est que les troupes américaines ont bien du mal à se laver des accusations portées contre elles sous ce rapport. Et c'est bien tant pis pour elles, car mettre Dieu contre soi, c'est courir au-devant de la défaite.

---

L'église catholique, en Amérique, a reçu de la Propagation de la Foi \$5,000,000 pour des œuvres de fondation et de propagation. Il y a donc lieu pour les catholiques de ce continent de se montrer reconnaissants et de souscrire largement au Denier de St Pierre.

---

On est à organiser, aux Etats-Unis, quatre grands pèlerinages à Rome durant l'année jubilaire. Il est probable qu'il en faudra organiser d'autres si tous ceux qui ont l'intention de participer à ce mouvement entendent le faire en groupes.

---

Il est question dans les cercles de l'armée régulière, aux Etats-Unis, de perpétuer, à l'aide de vitraux-souvenirs, dans la chapelle de West Point, la mémoire des officiers défunts qui appartenaient à la foi catholique, tels que les généraux Sheridan, Rosecrans, Newton, Summer, Andrew Jackson Smith etc.

---

Un prêtre italien exprime, dans la *Review*, de St. Louis, l'opinion que le plan proposé par Mgr. Horstman (nous l'avons fait connaître à nos lecteurs dans une livraison précédente) pour résoudre la question religieuse italienne aux Etats-Unis n'atteindra pas son but. D'après lui, la question se réduit à une question de secours en argent.

---

## AUTRES PAYS

ITALIE. — D'après le correspondant romain du *Figaro*, le Souverain Pontife s'occuperait avec le cardinal Gotti, préfet de la Sacrée Congrégation des Indulgences, de la rédaction d'une constitution sur le Rosaire que cette dernière Congrégation publierait prochainement. Cette constitution réunirait tous les privilèges et indulgences accordés en différentes encycliques par Léon XIII et recommanderait à nouveau la dévotion au Saint-Rosaire.

Le même correspondant affirme que depuis son opération de ce printemps, le Saint-Père semble rajeuni.

— De la *Vie Catholique* :

L'*Ordo Minorum Capuccinorum* du mois de mai dernier contient la statistique générale de l'Ordre au 1er janvier dernier.

Il en résulte que l'Ordre possède dans le monde entier 531 couvents, 107 hospices, 58 noviciats ; on compte 3,876 prêtres, 1,938 clercs et novices, 2,971 profès laïcs. L'Ordre possède en outre 36 collèges séraphiques avec 843 élèves, dont celui de Strasbourg établi dans l'ancienne chartreuse de Koenigshofen, aux portes de Strasbourg.

La province la plus importante est celle de Rome, car elle possède 40 couvents avec 521 religieux. La Toscane vient ensuite avec 38 couvents et 480 religieux ; la Marche d'Ancône en compte 34 avec 367 religieux.

La province la moins florissante est celle de Russie, la Pologne russe non comprise ; elle ne possède que dix-sept religieux, dispersés dans divers diocèses.

Le Tiers-Ordre séculier compte 673,083 membres répartis dans 2,765 congrégations ; dans ce chiffre, déjà si considérable, ne sont pas compris les tertiaires inscrits chez les autres ordres franciscains.

Un religieux de l'Ordre, le R. P. Vivès, a été nommé récemment cardinal. Ce prince de l'Eglise débuta jadis comme étudiant au couvent de Périgueux, occupé à son tour à servir et desservir le réfectoire de la communauté, se disposant ainsi dans l'humilité aux plus grands honneurs ecclésiastiques.

— On annonce en haut lieu, que le poste de vice-chancelier de la sainte Eglise, demeuré vacant par la mort du cardinal Merte, et celui de grand pénitencier, vacant par la mort du cardinal Verga, vont être assignés respectivement à LI. EEm. Ange di Pietro et Séraphin Vannutelli.

A leur tour, l'Em. di Pietro, qui occupe le poste de préfet de la Congrégation du concile, et l'Em. Séraphin Vannutelli, qui est préfet de la Congrégation des évêques et réguliers, auraient pour

successeur, LL. EEm. le cardinal Ferrata, comme nouveau préfet du concile, et le cardinal Gotti à la préfecture des évêques et réguliers.

— Parmi les dernières nominations épiscopales, nous relevons celles-ci : A l'évêché de Tyne et Mycone (Archipel grec), en remplacement de Mgr Castelli, décédé, M. François di Meïto, ancien élève du collège Urbain de la Propagande, docteur en théologie, chanoine et carmerlingue du chapitre de Corfou, né le 17 octobre 1845 : au vicariat apostolique d'Amoy (Chine), en remplacement de Mgr Alexandre Canal, décédé, le R. P. Isidore Clemente, des Frères Prêcheurs, né en 1853, à Montehermoso, diocèse de Coria (Espagne), missionnaire en Chine depuis plusieurs années.

— Dans une conversation tenue le jour de la Saint-Joaachim, le Souverain Pontife a exprimé son vif regret de la propagande protestante qui se fait en Italie, spécialement à Rome, Naples et Florence. L'œuvre mauvaise est partout appuyée par la Franc-maçonnerie. *L'Osservatore Romano* dit que la situation est réellement dangereuse.

— *Le Pastoralblatt*, livraison de septembre, annonce que la Sacrée Pénitencerie a décidé qu'il est mal pour les catholiques d'appartenir aux clubs et autres associations qui tiennent dans leurs salles de lecture de la littérature anti-catholique ou anti-chrétienne à la disposition de leurs membres.

— Le correspondant romain du *London Tablet* affirme que le Souverain Pontife a l'intention d'établir en Irlande une délégation apostolique permanente.

Notez bien qu'il ne s'agit pas ici de la délégation temporaire conférée au cardinal Logue et dont nous avons déjà parlé.

— Les évêques de la république Argentine qui sont rentrés dans leurs diocèses respectifs, ont télégraphié au Pape leurs remerciements et les souhaits de leurs diocésains.

---

FRANCE.—Le télégraphe nous annonce que le Souverain Pontife vient d'adresser une importante lettre aux évêques de France.

— *L'Union régionaliste bretonne* a tenu un congrès à Vannes, à la fin d'août dernier. Les esprits dirigeants de cette association sont MM. Le Braz, un littérateur distingué, et de l'Estourbeillon, député. *L'Union* est franchement chrétienne ; son but est de donner une nouvelle vie à l'âme bretonne, de revivifier et développer ses énergies.

—De grandes fêtes religieuses ont eu lieu à Valence, à l'occasion du centième anniversaire de la mort de Pie VI, prisonnier du Directoire. Un monument sera élevé en France à la gloire de ce grand Pontife.

—D'après l'*Express du Midi*, Dreyfus est un franc maçon du 31e degré. Il ne lui manquait plus que cela.

ANGLETERRE.—Le discours prononcé à Stockport, par le cardinal Vaughan, à l'ouverture de la réunion annuelle de la *Catholic Truth Society*, aura certainement un immense retentissement. C'est véritablement un écho des paroles immortelles des Pères de l'Eglise. Avec une éloquence superbe et une énergie sans égale, l'orateur a rappelé aux classes dirigeantes leur devoir, aux catholiques la mission de charité de l'Eglise, à l'Angleterre ce qu'elle a dû au catholicisme et ce que lui a enlevé la Réforme. Il a parlé des classes populaires et de leurs souffrances avec une intense émotion.

D'autres discours importants ont été prononcés à ce Congrès, qui devra avoir de grands résultats.

—Une correspondance adressée à un journal français donne de nouveaux détails sur le congrès des *Catholic Young Men's Societies*, dont nous avons parlé dans notre dernière livraison. Nous en extrayons ce passage :

M. James Carmont, de Dumfries, a dans un rapport très étudié, fait l'historique de la société, dont la fondation remonte à 1849. Ce fut à la suite de la mémorable famine de 1847 qu'un prêtre éminent, le Dr O'Brien, doyen de Limerick en Irlande, conçut l'idée de former des associations catholiques de jeunes gens destinées à lutter contre le prosélytisme protestant, qui en ces temps de disette se présentait arrogant et parfois vainqueur, fort du prestige des faveurs officielles. Bientôt le zélé pasteur traversait le canal Saint-Georges, et le 19 mai 1840, il posait à Liverpool les bases d'une association générale de la jeunesse catholique pour tout le royaume-Uni. L'œuvre nouvelle ne tarda pas à grandir et à prospérer, puis survinrent des jours difficiles et elle faillit un instant périr. Relevée en 1879, grâce à l'initiative du cardinal Newman, elle est aujourd'hui en plein progrès. Elle ne compte pas moins de 10,000 associés et le nombre en va toujours augmentant. C'est une force sociale de premier ordre et l'on compte beaucoup sur elle, notamment pour habituer les catholiques anglais à s'intéresser aux affaires de l'Etat et à jouer le rôle qui leur revient dans la vie générale de leur pays.

Cet éloignement de la masse des catholiques des affaires publiques est encore, il faut l'avouer, un des points qui préoccupent le plus ceux qui ont souci de l'avenir de l'Eglise dans ce pays.

L'abbé Snow, chef des Bénédictins anglais, a traité spécialement cette question de la participation des catholiques à la vie politique du pays. En encourageant ses coreligionnaires à user de leurs droits de citoyens, il les a dissuadés d'essayer de former un parti exclusivement consacré à la cause catholique.

—Le télégraphe annonce qu'un grand congrès catholique incluant des délégués d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande sera convoqué pour l'an prochain, dans le but de constituer une fédération de toutes les sociétés catholiques des Iles britanniques.

BELGIQUE.—Il existe depuis quelques années, dans le diocèse de Liège, en Belgique, une société très intéressante mais dont l'histoire, le but et le champ d'opérations sont peu connus en dehors de ce pays— c'est celle des Aumôniers du travail. Nous empruntons au *Travail Chrétien*, son organe, la majeure partie d'un document qui expose très clairement les origines, le but et les moyens d'action de cette association créée par Mgr Doutreloux, l'éminent évêque dont le zèle pour le salut des âmes est bien connu et qui a toujours pris un si vif intérêt et une si grande part aux œuvres ouvrières :

*Origine de la Société.*

Au Congrès des œuvres sociales de l'année 1886, Sa Grandeur Mgr Doutreloux, évêque de Liège, s'exprima comme suit, dans le discours d'ouverture :

“ Un des principaux industriels catholiques de mon diocèse a fait inscrire au programme du Congrès la question de savoir s'il n'y a pas lieu de fonder une œuvre d'Aumôniers du travail, qui seraient en contact immédiat avec l'ouvrier et formeraient en quelque sorte une œuvre de la Propagation de la Foi parmi les ouvriers. Au premier abord, cette proposition paraît d'une réalisation difficile ; cependant, après avoir réfléchi et après avoir prié pour être éclairé à ce sujet, j'incline à croire qu'elle n'est pas aussi théorique qu'on pourrait le penser.”

Après plusieurs années d'attente, Sa Grandeur a confié l'exécution de ce projet à quelques prêtres de son diocèse.

*II.—But de la Société.*

Le but que se propose cette Société est de travailler au bonheur éternel et temporel de l'ouvrier, d'après les enseignements de Sa Sainteté Léon XIII.

*III.—Moyens pour atteindre ce but.*

Pour atteindre ce but, les Aumôniers du travail pourront s'occuper en général de toutes les œuvres ouvrières et en particulier :

10 Ils établiront dans les grands centres industriels des maisons où les ouvriers éloignés de leur famille trouveront, à bon compte, un logement et une nourriture convenables. Ils s'efforceront de procurer à ces braves travailleurs d'honnêtes récréations et tout ce qui peut contribuer à leur faire retrouver les joies et les avantages de la famille chrétienne.

20 A chacune de ces maisons sera attaché un secrétariat du peuple et un bureau de placement, où l'on donnera gratuitement aux ouvriers les renseignements et consultations dont ils peuvent avoir besoin dans les différentes circonstances de la vie, et où l'on s'efforcera de trouver des places pour les honnêtes ouvriers sans travail.

Des établissements semblables ont donné, ces dernières années en Allemagne, les plus consolants résultats.

30 Ils donneront des conférences sur la question ouvrière, prenant pour ligne de conduite l'Encyclique de Sa Sainteté Léon XIII sur la "Condition des ouvriers" et les autres enseignements du Souverain Pontife, dont ils ne devront jamais s'écarter.

40 Ils donneront des missions et des retraites pour les ouvriers.

50 Dans des écoles professionnelles, ils prépareront l'enfant de l'ouvrier à gagner honnêtement sa vie, en lui apprenant un métier en rapport avec ses goûts et ses aptitudes.

60 Ils se mettront à la disposition du clergé paroissial, pour l'aider dans l'administration des cercles et des patronages ouvriers et autres œuvres sociales.

70 Ils s'occuperont de la diffusion de la bonne presse parmi les ouvriers et collaboreront aux journaux populaires.

80 Ils visiteront les ouvriers malades.

Ces œuvres seront entreprises à mesure que le personnel, les ressources et les circonstances le permettront.

#### IV.—Membres de la Société.

Il y aura deux degrés parmi les membres de la Société : les Prêtres et les Coadjuteurs.

#### V.—Moyens de recruter les Membres de la Société.

La Société pourra se recruter soit par des personnes venant du dehors, soit par les sujets qu'elle formera dans ses écoles apostoliques.

Il y aura deux écoles apostoliques.

Dans la première seront élevés des enfants bien doués, destinés à devenir Prêtres. Quoique l'on puisse accepter dans cette œuvre des enfants de parents aisés, on veillera cependant à avoir toujours un bon nombre d'enfants pris dans la classe ouvrière, afin que l'ouvrier soit évangélisé par les enfants de l'ouvrier. La formation, l'éducation et l'instruction de ces enfants devront être en rapport avec leur vocation d'aumôniers du travail.

Dans une autre école apostolique, la Société élèvera des enfants qui, tout en désirant se consacrer à l'apostolat parmi les ouvriers, n'ont cependant pas la vocation ecclésiastique. D'après leurs goûts et leurs aptitudes on leur apprendra les différents

métiers qui seront enseignés dans les écoles professionnelles et on les formera pour l'accomplissement des travaux manuels nécessaires à l'œuvre.

ALLEMAGNE—Nous avons annoncé dans notre dernière livraison la tenue du 46e congrès catholique allemand à Neisse, en Silésie, et nous avons donné le texte de la motion relative à l'indépendance du Saint-Siège qu'on y a adoptée. Voici quelques nouveaux détails :

La présidence du Congrès a été confiée à M. Spahn, conseiller à la Chambre impériale de Leipzig, et la vice-présidence au comte Oppersdorf, magnat silésien, et au prince Aloys de Loewenstein, fils de Mgr le prince de Loewenstein, qui a joué un si grand rôle dans le mouvement catholique d'Allemagne. Le Congrès a voté dès sa première séance une adresse d'hommage au Pape et à l'empereur. De belles réponses ont été reçues. Le comité local avait auparavant reçu un bref élogieux. Quatre bureaux ont été formés : 1o pour la question romaine ; 2o pour les missions et œuvres charitables ; 3o pour la question sociale, et 4o pour l'école, la presse et les sciences.

Le Congrès paraît avoir eu un caractère nettement social.

Le prochain congrès se tiendra à Bonn.

—Nous coupons dans un article du *Véridique*, dans la *Croix*, les renseignements suivants :

Les Sœurs de Niederbronn en Alsace dont M. le chanoine Simonis, ancien député au Reichstag, est le supérieur, viennent de célébrer, à l'ancienne Maison-mère à Niederbronn, le 50e anniversaire de la fondation de leur Congrégation (28 août 1849).

La fondatrice, Elisabeth Eppinger, qui prit en religion le nom de Sœur Marie-Alphonse, était né le 9 septembre 184, dans une simple et pauvre maison de paysans et elle était l'aînée de 11 enfants ; elle est morte, en odeur de sainteté, le 31 juillet 1867.

Dès sa jeunesse elle s'était distinguée, dit l'*Elsaesser*, par sa raison, la droiture de son jugement, sa piété profonde et sa confiance absolue dans l'intercession de la Sainte Vierge.

Il y a cinquante ans, elle fonda, le 28 août 1849, son œuvre avec l'autorisation de feu Mgr Raess, le grand évêque de Strasbourg, et aujourd'hui cette œuvre ne compte pas moins de 214 maisons en France, en Allemagne et dans le reste de l'Europe.

La maison-mère actuelle est à Oberbronn, au-dessus de Niederbronn.

—La *Germania*, l'un des principaux journaux catholiques d'Allemagne, annonce que le Centre a l'intention de présenter de nouveau, à la prochaine session du Reichstag, un projet de loi rappelant l'acte d'expulsion des Jésuites.

Le Reichstag s'est déjà prononcé en faveur de projets identiques, mais jusqu'ici les vœux des catholiques sont venus se briser sur l'obstination du conseil fédéral.

On dit que le chancelier de Hohenlohe se serait récemment prononcé en faveur de la mesure, et cela est considéré comme de bon augure.

SUISSE.—A noter en Suisse, la réunion annuelle des étudiants catholiques des universités de Bâle, Berne, Zurich, Lucerne, Lausanne, Genève et Fribourg.

M. l'abbé Lemire, député du Nord au parlement français, a prononcé un discours.

RUSSIE.—Un correspondant romain écrit à l'un de nos confrères français à la date du 30 août :

Pendant que se poursuit, comme je vous l'ai dit, les négociations relatives à l'envoi d'une mission pontificale en Russie pour faciliter le règlement d'anciennes questions pendantes, relatives aux intérêts religieux des catholiques de l'empire, il est opportun de constater les dispositions conciliantes dont le gouvernement du tsar se montre animé pour préparer la solution de quelques affaires d'intérêt plus urgent concernant la provision des évêchés vacants ou la juridiction ecclésiastique à exercer dans telles parties de l'empire où elle ne pouvait atteindre facilement.

Ainsi, en ce qui concerne les sièges unis de Lutzk et Zytomeritz avec l'administration annexe de Kamenik (dans la province ecclésiastique de Mohilow), demeurés vacants par la mort de Mgr Lubowidzki, le gouvernement russe a proposé et le Saint-Siège vient d'accepter d'y pourvoir en les assignant à Mgr Klopowski, jusqu'ici évêque auxiliaire de ces mêmes sièges.

Les négociations sont en bonne voie aussi pour l'évêché de Ploko, dans la province ecclésiastique de Varsovie, demeuré virtuellement vacant depuis que Mgr Symon a dû y renoncer, d'ordre du gouvernement, et aller s'établir à Odessa, à cause de son interprétation personnelle de l'accord intervenu entre la Russie et le Saint-Siège, sur la question de la langue liturgique dite supplétoire. Le gouvernement russe a voulu, en effet, que l'incident gardât un caractère exclusivement personnel, et à ce titre il a désormais réglé la position de Mgr Symon, en lui maintenant le même traitement qu'auparavant et en demandant au Saint-Siège de lui assigner un titre épiscopal purement titulaire, ce qui sera fait au prochain consistoire. Quant au successeur de Mgr Symon à l'évêché de Ploko, le gouvernement russe a déjà manifesté l'intention d'y pourvoir d'un commun accord avec le Saint-Siège, aux termes de la convention existante pour le choix et la nomination des évêques.

Le bruit avait couru à ce sujet, et quelque journal s'en est fait l'écho, que la position ultérieure de Mgr Symon serait réglée

par l'institution d'un nouvel évêché catholique à Odessa. Mais je puis affirmer, renseignements pris, que telle n'est point l'intention du gouvernement russe, vu, dit-il, que les catholiques disséminés parmi la population cosmopolite d'Odessa appartiennent eux mêmes à tous les pays et ne représentent pas en bloc un corps moral de sujets russes qui puissent réclamer la juridiction d'un évêque à eux.

Par contre, il admettrait cette juridiction autonome pour les Arméniens du Caucase, qui depuis leur incorporation à l'empire russe se trouvent privés de l'évêque de leur rite et de leur nationalité, résidant jadis à Tiflis et régissant leur communauté d'après les privilèges propres des Orientaux. Aussi ne suis-je pas surpris d'apprendre que le gouvernement russe, tenant compte de leurs réclamations, a ouvert des négociations avec le Saint-Siège pour détacher les dits catholiques arméniens de la juridiction de l'évêque de Teraspol, dont ils relevaient ces derniers temps, et pour leur assurer une administration ecclésiastique autonome.

*Richeville*, dans la *Vie Catholique*, voit dans l'envoi de cette mission diplomatique, un pas vers la création d'une nunciature définitive et, après un éloge de Mgr Tarnassi, il conclut ainsi ses observations : " Son rôle ne se borne donc pas à l'étude de points particuliers. C'est une mission générale, permanente qui se prépare : c'est une institution qui se fonde. . . "

ESPAGNE.—Le grand événement religieux de ces derniers jours en Espagne a été la réunion du Congrès national catholique de Burgos. Nous en reparlerons.

—L'une des filles de M. Pidal, président de la Chambre des Députés d'Espagne, vient de prendre l'habit religieux dans le monastère de Notre-Dame de Prouille, où l'une de ses sœurs est déjà religieuse depuis quelques années.

M. Pidal est un grand orateur et un catholique distingué. On l'a surnommé *l'Albert de Mun de l'Espagne*.

PARAGUAY.—Mgr Symphorien Bogarin, évêque de l'Assomption, diocèse qui comprend tout le Paraguay, fait publier dans les *Missions catholiques* la lettre suivante, pleine de tristes renseignements :

Je viens de Rome où j'ai assisté comme évêque du Paraguay au Concile plénier Latino-Américain. J'ai eu la satisfaction d'y voir approuver des décrets qui seront d'un grand profit aux divers diocèses de l'Amérique latine, mais, en même temps, j'emporte le sentiment que mon pauvre diocèse sera privé de leurs salutaires effets par son manque absolu des éléments nécessaires à leur application. Il est, en effet, de tous les diocèses d'Améri-

que le plus nécessaire. Le Paraguay a passé par des circonstances tout à fait exceptionnelles qui l'ont à peu près ruiné. Une guerre de cinq années (1865-1870) contre trois grandes puissances unies, a diminué sa population d'un tiers, et a laissé le diocèse sans clergé, sans séminaires, sans évêque. Les églises ont été dépouillées de tout ce qui était nécessaire au culte et le pays est plongé dans la misère.

En 1890, c'est au prix des plus grands sacrifices que le diocèse, ayant enfin reçu un nouveau pasteur, a pu relever son séminaire, mais seulement dans les plus modestes proportions. Ce Séminaire a déjà produit quelques fruits, grâce au zèle et au désintéressement de ses directeurs, les bien méritant Pères Lazaristes ; mais il est encore loin de satisfaire aux nécessités du diocèse par le manque de ressources.

Malgré tous les sacrifices faits jusqu'ici, pour un diocèse qui compte 600,000 âmes, distribuées en 90 paroisses, j'ai à peine 35 curés dont plusieurs sont vieux et infirmes. Je ne parle que des fidèles. En dehors d'eux, mon diocèse compte un nombre assez considérable d'infidèles encore sauvages qui, eux aussi, réclament le bénéfice de la prédication évangélique.

Ces circonstances font que mon diocèse, bien que faisant partie de la hiérarchie ecclésiastique régulière, peut cependant être comparé aux pays infidèles ou de Mission, puisqu'il se trouve dans les mêmes nécessités. Ce n'est, je crois, un titre suffisant pour solliciter le secours de votre Œuvre.

MEXIQUE.—M. F. H. Guernsey est un Américain protestant qui demeure au Mexique depuis de nombreuses années. C'est un esprit droit et jamais il ne laisse passer l'occasion de relever les calomnies lancées contre ce pays.

Un scribe quelconque ayant récemment jeté l'insulte au clergé mexicain, M. Guernsey lui a adressé une réponse superbe de forme et dont la substance peut se concentrer en cette phrase que nous citons textuellement : " Les prêtres du Mexique se dépensent littéralement au service de leur Maître et s'il m'arrive jamais d'être de moitié aussi bon et dévoué que ces ecclésiastiques mal nourris et surmenés, saint Pierre me permettra peut-être de me glisser à travers les portes éblouissantes du Paradis ."

Puisse un jour M. Guernsey jouir du bonheur de posséder la vraie foi et courber sa noble tête sous la main bénissante de l'un de ces prêtres qu'il admire tant !

EQUATEUR.—Nous trouvons en même temps dans la *Review*, de Saint Louis, Mo. et dans la *Croix*, de Paris, des correspondan-

ces de l'Amérique du Sud qui nous donnent, sur [la] situation de l'Equateur, des détails absolument concordants, mais hélas ! d'une tristesse poignante.

La patrie de Garcia Moreno est courbée sous le joug de fer du franc-maçon Alfaro, qui a pour ministre de l'intérieur Moncayo, l'ancien protégé et l'un des assassins du président martyr. *El Telegrafo*, un journal radical de Guayaquil, dit que les choses en sont rendues au point que c'est à se demander "si nous vivons dans un pays de sauvages ou dans une nation civilisée." Des prêtres catholiques sont emprisonnés, exilés, persécutés de la plus cruelle façon. Des députés catholiques sont actuellement en prison ou en exil. Les journaux qui ne plaisent pas au pouvoir sont tout simplement supprimés. La correspondance de la *Croix* donne cette liste de journaux et d'imprimeries saccagés par ordre du gouvernement :

- 1o *El Globo* à Guayaquil ;
- 2o *La Lei*, dont le rédacteur principal, Léon Vivar, a été assassiné dans les conditions de cruauté sauvage que l'on sait ;
- 3o *La Palabra libre* dont les rédacteurs ont vu leur tête mise à prix ;
- 4o *L'Imprimerie* de l'archevêque de Quito, la mieux montée de la capitale ;
- 5o, 6o, 7o *L'Industrial*, journal trois fois relevé et trois fois supprimé ;
- 8o *La Prensa libre*, dont le rédacteur en chef est mort en exil d'une façon toute mystérieuse ;
- 9o *L'Imprimerie* du clergé dans la province del Azuay ;
- 10 *Frai-Gerundio*, journal très libéral, dont les rédacteurs ont été menacés de prison s'ils continuaient leur œuvre. Pour l'un d'eux, le très opportuniste Don Vicente Nieto, la menace est devenue une réalité : il est au séquestre dans une prison de Guayaquil ;
- 11o *La Voluntad nacional* ;
- 12o *El Ecuatoriano* ;
- 13o. *El Sinai*. Un ingénieur italien s'étant permis de censurer des travaux faits maladroitement fut expulsé de l'Equateur.

Ce régime de terreur risquant à tout instant de provoquer un soulèvement populaire, Alfaro et ses satellites sont perpétuellement tenus en alerte et poussés à de nouveaux actes de cruauté pour le maintien de leur autorité.

On s'attend à de nouvelles mesures persécutrices. Alfaro, au moment où écrivait le collaborateur de la *Review* (30 juillet), se disposait à faire remanier les lois réglant les relations de l'Eglise et de l'Etat, et ce, naturellement, dans le sens révolutionnaire. Il protégeait officiellement la propagande protestante et lui-même,